

Contributions pour la mise en place d'un Label « Bois bocager durable »

Propositions pour l'action 3.6 du projet de Plan national pour le développement de l'Agroforesterie



1. Collectif des structures signataires de la note

Le collectif¹ des structures rédactrices de ce document sont diverses par leurs formes juridiques ou leurs missions, de la plantation à la valorisation des bois bocagers. Toutefois, elles ont un objectif commun ; le maintien des bocages de leurs territoires et la reconnaissance des bois commercialisés comme étant gérés, exploités et valorisés de manière équitable et durable. Elles sont présentées en annexe 1.

2. Contexte :

La filière bois énergie est dans une phase de développement très intense. L'Etat, au travers des appels à projet de la CRE ou de l'ADEME, les Régions, les Départements, les collectivités locales ont financé et lancé des chaufferies biomasse sur le territoire national, créant une demande en bois très importante, dans des temps très courts. Parallèlement, le chauffage au bois individuel connaît un regain d'intérêt créant une demande supplémentaire.

Cependant, mobiliser cette ressource n'est pas simple pour ces gros consommateurs, en particulier auprès des propriétaires forestiers qui n'ont pas tous comme objectif de vendre du bois énergie. Du coup, la demande se reporte vers des acteurs plus enclins à vendre du bois : les agriculteurs. Ces derniers, par la vente de bois bocagers (haies, taillis, vergers, bosquets,...), trouvent un exutoire simple à mettre en œuvre. Ce nouveau marché attire aussi de nouvelles sociétés issues pour la plupart des travaux publics, qui proposent des chantiers « clé en main » (abattage, déchetage et évacuation des bois) à des tarifs attractifs mais sans garantie de gestion, voire des chantiers « hors normes » de plusieurs milliers de tonnes qui s'apparentent à du pillage².

Forts de ces constats, les acteurs institutionnels, les politiques et les entreprises concernées ; ont été alertés avec des démarches départementales et/ou régionales en cours. Si certains territoires prennent les initiatives, d'autres sont plus timides. Et les élus peuvent changer, les choix peuvent être aussi...

Les filières locales, qui s'engagent volontairement dans une démarche de gestion durable de la ressource souhaitent se différencier de ces filières moins regardantes (mais de ce fait plus lucratives) sur les enjeux de gestion et valoriser économiquement cet engagement dans les années à venir.

Par ailleurs, la traçabilité de la filière est également un enjeu pour sa crédibilité : certains producteurs fournissent du bois plus par opportunité temporaire que par volonté de gérer leur patrimoine bocager dans le temps. Aujourd'hui, il n'existe aucun moyen de vérifier la durabilité dans le temps des apports de bois issus de la gestion du bocage.

De plus, les agriculteurs veulent faire reconnaître que l'entretien durable joue des rôles positifs et importants pour la société/collectivité (attractivité, cadre de vie, qualité de l'eau, lutte contre l'érosion des sols, biodiversité,...) et la durabilité du bocage, contrairement à l'entretien des haies pratiqué par la majorité des agriculteurs avec des outils non sélectifs type lamier ou épareuse. Ces externalités positives qu'apporte le bocage (services rendus) sur le territoire doivent être reconnues dans le produit vendu.

¹ Ce collectif comprend l'AFAC Agroforesterie, ATBVB, Coat Nerzh Breizh (fédération bretonnes des filières bois-énergie territoriales), Haieco Bois, Mayenne Bois Energie, CIVAM Défis Loire atlantique, Mission Haie Auvergne, Prom'haies Poitou Charentes, Bois bocage Energie, PNR Normandie Maine, Solagro, SCIC Berry Energie Bois.

² Voir document joint et photos correspondantes « Après les remembrements, le bois énergie ? »

Ainsi depuis plusieurs mois, plusieurs structures travaillant pour le maintien du bocage ou la valorisation du bois bocager, souhaitent aboutir à la mise en place d'un label ou certification qui englobe, de l'amont à l'aval, toutes les actions indispensables à une gestion durable de la ressource bocagère.

3. Le cadre de travail proposé : les objectifs

Le collectif propose 6 objectifs prioritaires dans la démarche de construction de ce label:

- **Ne pas engager la gestion du bocage dans un cadre réglementaire** complexe se rapprochant du code forestier.
- **Ne pas se limiter à la création d'une marque**, qui est avant tout perçue comme commerciale et limiterait la dimension durable de l'action. La gestion des haies ne doit pas être accaparée par quelques acteurs économiques privés au détriment des territoires.
- Une **labellisation validée par la base**, à savoir proposée par les acteurs eux-mêmes, agriculteurs et structures concernés par la gestion au quotidien de la haie, avec des indicateurs simples et mesurables facilement par tous (cahier des charges crédible aux yeux des acheteurs, cahier des charges accepté par les producteurs)
- La labellisation doit avoir **une ambition supérieure à PEFC** (qui était la certification envisagée jusqu'à maintenant), dans l'intégration d'un cahier des charges de bonne gestion et dans le suivi d'indicateurs de résultats vérifiables **spécifiques au bocage**, non pas limités à une partie des volumes produits mais à leur totalité. Un label identifié sur le bocage est le garant de sa reconnaissance et ses particularités.
- Un label participatif avec une **gouvernance multi acteurs** (producteurs et consommateurs privés et publics) ce qui permettra de prendre en compte au mieux les attentes et demandes de ces derniers.
- Une **dimension nationale du label** mais une **gestion décentralisée** avec un autocontrôle par les acteurs eux-mêmes, préservant les spécificités de chacun.
- Un label accessible à tous c'est-à-dire **peu coûteux** pour les acteurs.

4. Forme et organisation du label :

Le souhait du collectif est de partir sur un **Système Participatif de Garantie (SPG)**, dans la mesure où ces SPG représentent une alternative à la certification par tiers et où ils sont particulièrement adaptés aux marchés locaux et aux filières courtes. Les SGP sont aussi parfois désignés sous le terme générique de « certification participative ».

Un des exemples les plus pertinents qui illustrent ces SPG est l'association **Nature et Progrès**³, dont voici les principes :

- Un système basé sur la participation des producteurs et des consommateurs
 - Les **producteurs et consommateurs** délibèrent ensembles et localement pour l'attribution de la « mention »
 - **Par l'intervention d'un tiers** indépendant et impartial (=organisme certificateur)

³ Nature et Progrès : voir le site www.natureetprogres.fr

- Garantie équivalente à la certification par un tiers, mais fonctionnement différent :
 - La transparence du système et des acteurs,
 - La confiance comme base du système,
 - La participation de tous les membres,
 - L'égalité décisionnelle entre les parties prenantes,
 - Un processus d'apprentissage et d'échanges de savoirs et savoir-faire entre tous les membres. Amélioration collective des acteurs.

- Les documents de référence
 - Un règlement interne de la fédération,
 - Un cahier des charges incorporant des adaptations et améliorations au fur et à mesure de l'évolution des situations,
 - Une charte collective,
 - Les règles d'utilisation de la marque.

L'objectif du collectif est de s'inspirer de cette initiative pour construire le label bois bocager sur le même concept.

5. Quelles étapes et calendrier à suivre :

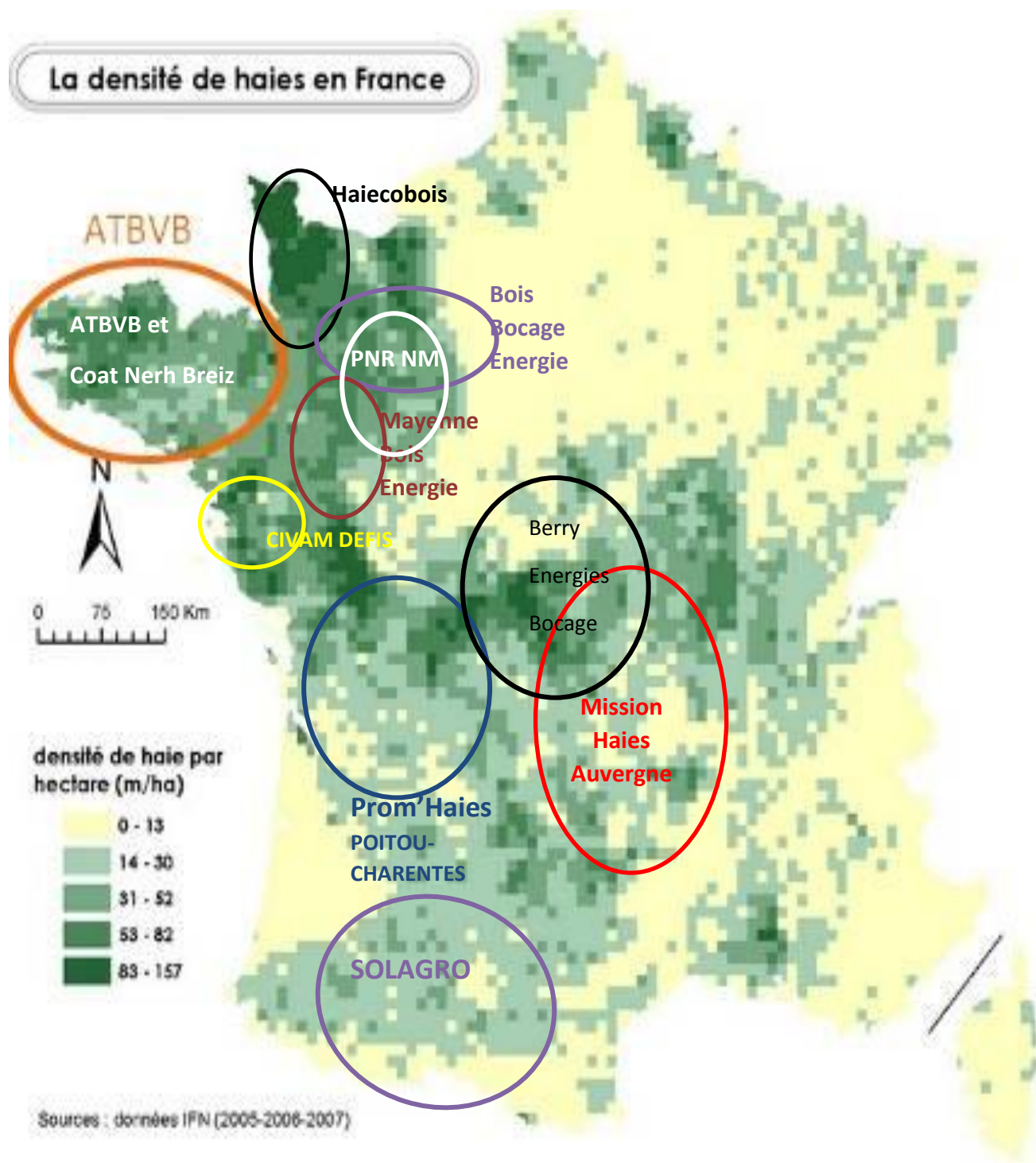
Nous proposons une démarche en 4 temps :

- La première est de mobiliser et fédérer autour de cette note, le maximum de structures concernées, afin qu'elles s'engagent dans cette démarche.
- Présenter au ministère de l'Agriculture, début octobre, à l'occasion du lancement du Plan pour l'Arbre, une proposition de cadre pour la construction de ce label, associée à une demande de financement.
- Fédérer d'ici la fin de l'année, dans le maximum de régions, des groupes de travaux locaux qui auront 3 objectifs :
 - Travailler à la rédaction des cahiers des charges, en constituant des groupes de terrain avec producteurs et consommateurs,
 - constituer le socle de futures « commissions locales » en charge d'attribuer le label et de le faire vivre,
 - désigner des référents faisant le lien avec le collectif au niveau national.
- Si possible début 2016 (en fonction des financements et de l'avancement des travaux), animer par l'intermédiaire d'une association existante (future structure AFAC-AFAP en cours de discussion) ou par la création d'une association spécifique multipartenaires, la construction des bases du projet avec une portée nationale en s'appuyant sur les démarches locales.

6. Annexe 1

Les structures rédactrices de ce document recouvrent des territoires fortement bocagers et sont représentées ici sur la carte des densités de haies de l'Inventaire forestier national de 2007.

Vous trouverez en annexe le nom, la localisation et les missions de ces structures.



Annexe 2 : Présentation des signataires de la note

L'Afac-agroforesteries

L'Afac-agroforesteries réunit et représente des associations et opérateurs de terrain, des collectivités, des chercheurs et des particuliers, conscients du rôle capital que jouent l'arbre champêtre, les haies et les agroforesteries dans l'écologie et l'économie de nos campagnes.

Elle est le porte-parole de l'arbre champêtre au niveau national. Elle est force de proposition dans les débats qui orientent le devenir des territoires.

En regroupant les structures locales qui réalisent un travail de conseil, d'information et d'appui technique pour la plantation, la gestion et l'entretien agroforestier et des arbres hors forêt, l'Afac-agroforesteries dispose de plus de 20 ans d'expérience sur l'aménagement par les arbres champêtres et les systèmes agroforestiers, et d'une capacité d'action immédiate sur toute la France.

Afac-agroforesteries s'est donnée pour objectifs de :

- Promouvoir l'arbre champêtre (ou arbre hors-forêt) auprès des collectivités et institutions comme du grand public.
- Assurer l'échange de savoirs entre ses membres par le partage d'expériences de terrain et des résultats de la recherche scientifique.
- Optimiser les transferts de connaissance entre la recherche et les actions de terrain.
- Assurer une veille réglementaire et juridique, être force de propositions et se positionner en tant qu'interlocuteur des services publics à l'échelle nationale
- Favoriser les relations avec les partenaires européens et internationaux - Appuyer la mise en place de nouvelles structures associatives locales
- Veiller à la qualité des actions de plantation, d'entretien, de valorisation durable des haies et arbres hors-forêt, en créant une charte de bonnes pratiques et en veillant à son application.

Association des techniciens de Bassins versant Bretons

Les structures de bassins versants bretonnes, en charge des politiques territoriales de l'eau et des milieux aquatiques, œuvrent, entre autres, localement pour la protection et la gestion des éléments bocagers, éléments essentiels dans nos campagnes qui constituent notamment un outil de lutte contre la pollution des eaux. Elles mettent également en œuvre des programmes de reconstitution bocagers, notamment le programme Breizh Bocage soutenu par des financements européens, la Région Bretagne, les 4 Départements et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Les techniciens de ces structures se sont regroupés en association pour partager leurs expériences techniques. L'ATBVB compte 135 adhérents issus de toute la Bretagne.

Nombre d'entre nous travaillent également pour le maintien de milieu à fort enjeu biodiversité, l'application des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) et des trames vertes et bleues, et les éléments du paysages tels que les haies, talus, bosquets sont des maillons essentiels.

SOLAGRO

L'association Solagro accompagne collectivement des groupes d'agriculteurs dans la gestion de leurs infrastructures agro-écologiques dans une vision globale de leur système de production. L'objectif est de faire prendre conscience des nombreux services écologiques en particulier la lutte biologique rendus par les infrastructures agroécologiques (IAE), et notamment les haies. Solagro a créé un observatoire de l'agroécologie, nommé Osaé (www.osez-agroecologie.org), qui présente des agriculteurs qui développent des pratiques agroécologiques éprouvées. L'association réalise la maîtrise d'œuvre de projets agroforestiers et d'implantation de haies et de vergers de haute tige.

Solagro accompagne également un programme spécifique sur la reconnaissance et la valorisation des prés-vergers. Modèle d'agroforesterie, le pré-verger permet une production de fruits (pomme, poire, cerise, châtaigne...) sans pesticide. Aujourd'hui essentiellement valorisés au travers des produits transformés (jus, cidre...), des perspectives existent cependant pour la pomme à couteau.

Solagro a publié de nombreux ouvrages sur les intérêts environnementaux des IAE pour l'agriculture et le développement rural, et en particulier ceux des haies, des arbres champêtres et des prés-vergers.

Haiecobois

Créée en 2006, l'**association Haiecobois compte désormais une centaine d'adhérents** sur le département de la Manche. Elle dispose à ce jour de 13 plateformes de stockage, réparties sur l'ensemble du département. Le tonnage commercialisé en 2014-2015 est de **3000 tonnes** de plaquettes sèches bocagères auprès de 37 chaufferies < 500kW Les agriculteurs adhérents se sont engagés dans la réalisation d'un plan de gestion des haies sur l'exploitation.

Mayenne Bois Energie :

La SCIC Mayenne Bois Energie (MBE) est constituée en 2008, suite à la volonté d'élus et de représentants de la société civile de donner une valeur économique au bocage tout en incitant à sa préservation. Des documents de suivis sont mis en place sur chaque exploitation afin de s'assurer de la gestion durable de la ressource. Les bois mobilisés sont stockés sur des plates-formes au plus près des sites de production. A ce jour, la SCIC Mayenne Bois Energie gère 8 plates formes de stockage et approvisionne 26 chaufferies pour 4 500 tonnes de bois valorisé.

Bois Bocage Energie (Société Coopérative d'Intérêt collectif) « B2E »

SCIC née en 2006 de la volonté d'élus locaux, d'agriculteurs, d'associations, de particuliers, de CUMA souhaitant préserver le bocage par la mise en place de filières de valorisation bois énergie locales et durables. Comptant aujourd'hui 195 associés coopérateurs, dont 26 collectivités (2 PNR, Pays, communes CDC).

B2E assure la gestion durable de ses approvisionnements à travers 10 antennes locales livrant 45 chaufferies dans l'Orne, la Manche, le Calvados, l'Eure, la Sarthe et l'Eure et Loir. Bois Bocage Energie accompagne aussi les porteurs de projets de plantations et de la mise en place de petits réseaux de chaleur en milieu rural.

COAT NERZH BREIZH : « fédération bretonnes des filières bois-énergie territoriales »

L'Association fédère, représente et participe au développement des filières territoriales bois-énergie en Bretagne qui ont pour objectif

- une gestion soutenable de la ressource bois bocagère et forestière
- le respect des valeurs de l'économie sociale et solidaire. .

En 2015, les membres de l'association alimentent 75 petites et moyennes chaufferies soit, 15 000 T de bois sec vendu.

Bocagenèse

Depuis 2013, Bocagenèse est une Société coopératives d'intérêts collectifs – SCIC- réunissant des producteurs (agriculteurs, collectivités locales, forestiers, etc.), des consommateurs (collectivités locales, particuliers, privés), des entreprises privées, des associations et des particuliers autour d'un enjeu majeur : la préservation, le renouvellement et la valorisation des haies du bocage breton du Nord-Ouest des Côtes d'Armor.

Ses objectifs sont de développer une économie locale non délocalisable, en lien avec la ressource bocagère locale* majoritairement mais également les autres ressources ; tout en répondant aux objectifs de reconquête de la qualité de l'eau, de préservation de la biodiversité, de paysage, etc. ; en favorisant et en promouvant une énergie renouvelable quasi-inépuisable si elle est correctement gérée auprès des agriculteurs, collectivités, particuliers ; et en organisant sa commercialisation. En 2015, Bocagenèse alimente 13 petites et moyennes chaufferies soient 2400 tonnes de bois sec.

SCIC Energies Bois Sud Cornouaille

La société coopérative, créée en 2013, regroupe des usagers (collectivités maîtres-d'ouvrage de chaufferies), des producteurs (groupements d'agriculteurs, groupement forestier, entreprises de travaux) et des personnes-ressource. Son principal objectif est de favoriser le recours à une énergie renouvelable dans une économie locale de proximité, tout en garantissant une gestion durable de la ressource bois.

SCIC Energies renouvelables Pays de Rance

Créée depuis 2008, la SCIC est composée de 100 sociétaires et 10 salariés. Elle livre 10 chaudières et 1200 tonnes par an. La SCIC promeut une filière bois locale, qui s'appuie sur des plans de gestion de haies à différentes échelles (agriculteurs, communaux, intercommunaux). Nous nous sommes aussi diversifiés vers la replantation du bocage via le programme Breizh bocage, la gestion et la vente de bois bûche en marque Bretagne bois bûche, et la coordination de projet européen pour des économies d'énergie sur le territoire.

Collectif Bois Bocage 35 :

Association créée en juin 2011 sous l'impulsion du CG35, de AILE, d'élus, de groupes d'agriculteurs et de partenaires techniques avec l'objectif de promouvoir, développer et structurer la filière bois de bocage sur l'Ille et Vilaine avec la volonté d'une gestion pérenne de la ressource bocagère.

Mission Haies Auvergne (Union régionale des forêts d'Auvergne).

La Mission haies Auvergne est une mission technique en faveur du bocage auvergnat. Elle est rattachée à l'Association « Union régionale des Forêts d'Auvergne ». Nos objectifs sont les suivants : préserver, reconstituer et valoriser le bocage auvergnat. Les collectivités locales (conseils généraux et conseil régional auvergne) financent notre action depuis 1996. Actions principales : replantation en secteur ouvert (Limagne, plateaux), plan de gestion bocager sur les zones de bocage, organisation de filière de valorisation du bois bocager (bois énergie et bois pour la litière), plan de gestion des arbres de bord de routes départementales, accompagnement des politiques régionales et de différents programmes régionaux (SRCE, Plan Climat Air Energie, politique de l'eau, biodiversité, bois énergie, ...).

SCIC Berry Energie Bocage

Depuis 2011, la SCIC Berry Energies Bocage œuvre sur les départements du Cher et de l'Indre pour stopper les gâchis occasionnés par l'entretien des haies, notamment par les agriculteurs. En effet la matière première broyée par le passage de l'épareuse ou brûlée suite à l'élagage, a trouvé depuis quelques années des valorisations en tant que paillage animal, ornemental mais, est surtout une source énergétique pérenne et écologique.

L'objectif principal de la SCIC BEB est de réussir à mobiliser et intéresser les agriculteurs à leur bocage à travers une démarche vertueuse et constructive de revalorisation économique des haies. Nous avons déjà démontré que l'apport d'une valeur marchande à une matière première jusque là délaissée, permettait de sensibiliser les agriculteurs et une partie de la population à un sujet sensible ; « la protection du maillage bocager ».

Aujourd'hui les agriculteurs inscrits dans cette démarche locale de territoire souhaitent connaître leur bocage, son potentiel de production et lui garantir un avenir à travers la mise en place de plan de gestion. En 2015, la SCIC Berry Energies Bocage compte 100 coopérateurs et commercialise 1500T de bois sec auprès de 5 collectivités et 20 chaudières privées. La SCIC accompagne par ailleurs une vingtaine de ses adhérents dans la gestion de leur bocage et de leurs chantiers de déchiquetage pour leur propre consommation.

Association PROM'HAIES Poitou-Charentes

Depuis 1989, Prom'Haies agit pour les haies, les arbres hors-forêt et toutes les agroforesteries de Poitou-Charentes. Prom'haies considère la haie comme une réponse multifonctionnelle, agronomique, économique, environnementale, sociétale. Ses actions se déclinent selon 4 objectifs :

- 1) informer, sensibiliser tous les publics, agriculteurs, collectivités, grand public, scolaires. Prom'Haies souhaite être le porte-parole de la haie en Poitou-Charentes.
- 2) Accompagner tous les porteurs de projets de plantation.
- 3) Mettre en œuvre des démarches personnalisées en faveur de la connaissance, la conservation, la gestion, la valorisation des haies et des arbres hors-forêt, plan de gestion, inventaire, bourse aux arbres....
- 4) Participer à des expérimentations techniques : paillage, régénération, rénovation, transplantation, fruitiers locaux, plants d'origine locale....

Le CIVAM DEFIS

Le CIVAM DEFIS travaille à la gestion pérenne du bocage et à la valorisation de la ressource en bois-énergie depuis presque 20 ans en Loire-Atlantique.

Depuis 2003, le CIVAM DEFIS est Relais Bois-Energie sur la Loire-Atlantique. Il est missionné, dans le cadre d'une Convention avec l'ADEME et le Conseil Régional, pour :

- Informer, conseiller et accompagner tous les porteurs de projets de chaufferies bois à alimentation automatique,
- Participer à la structuration de la filière bois-énergie sur le département,
- Participer à la promotion du bois-énergie.

Le rôle des RBE est d'accompagner au développement de projets de chaufferies bois automatiques et de développer la filière avec cohérence entre la ressource et les besoins en bois-énergie. Pour les projets de chaufferies de petites et moyennes puissances, des pistes d'approvisionnement local sont recherchées : auto-approvisionnement ou promotion de filières impliquant les acteurs du territoire dans le cadre d'une gestion pérenne du bocage.

Dans chaque département, il existe un partenariat fort et complémentaire entre les RBE départementaux dont l'ancrage est local et Atlanbois, l'interprofession qui assure l'animation régionale pour les projets de grande puissance et la mobilisation des autres types de bois.

Le CIVAM DEFIS accompagne également les acteurs du territoire (collectivités, agriculteurs) à la gestion pérenne du bocage. Ainsi, le CIVAM DEFIS organise des journées d'information au pied de la haie, des démonstrations, des formations et réalise des Plans de Gestion du Bocage pour les agriculteurs et des diagnostics pour les collectivités.

Mission bocage

Mission Bocage est née en décembre 1991 à l'initiative du Comité Régional de Développement Agricole des Mauges (CRDAM rattaché à la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire) et du Carrefour des Mauges (aujourd'hui CPIE Loire Anjou). Au fil du temps, plusieurs services auprès des collectivités, des agriculteurs, des particuliers se sont développés pour aujourd'hui répondre aux attentes les plus larges sur le sujet du bocage. Depuis 1991, Mission Bocage a planté plus d' 1 000 000 d'arbres dans les Mauges et le Choletais, et contribue activement à la valorisation de l'arbre champêtre sur le territoire.

Le Parc naturel régional Normandie Maine :

Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. Il doit s'engager à mettre en œuvre des actions en lien avec les 5 missions définies par Décret :

- **la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel**, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- **l'aménagement du territoire**, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement ;
- **le développement économique et social**, en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; les Parcs soutiennent les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines ;
- **l'accueil, l'éducation et l'information du public**. Les Parcs favorisent le contact avec la nature, sensibilisent les habitants aux problèmes environnementaux ;
- **l'expérimentation et la recherche**. Les Parcs contribuent à des programmes de recherche et ont pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions.

Annexe 3 : Coordonnées des signataires de la note

AFAC Agroforesteries

3, la pépinière - Pôle de l'arbre ; route de Redon ; 44290 Guéméné Penfao
Présidente Odile MARCEL
Contacts : Baptiste SANSON Tél. 01 34 67 91 23
baptiste.sanson@bergerie-villorceaux.org

ATBVB : Association des techniciens de bassin versant Breton

ZI de grâces 22 200 GRACES
Contacts pour l'ATBVB – thématique bocage : Guillaume Jouan Tél : 02 98.58.29.73
guillaume.jouan@smega.fr

SCIC Mayenne Bois Energie

La Lande RD 217 - 53 100 PARIGNE SUR BRAYE
Contact : Karine Amelot et Lelievre Emmanuel Tél : 02 43 08 35 60
scic.hmbe53@orange.fr

Haiecobois

Maison de l'agriculture - Avenue de Paris - 50000 St Lô
Contact : Valérie Letellier Tél: 02 33 06 48 26
haiecobois@orange.fr

Association COAT NERZH BREIZH

« Fédération bretonnes des filières bois-énergie territoriales »
56, rue de la Fontaine 56300 PONTIVY
Contact : Guy Pagnard, Président Tél : 06 32 23 71 66

SCIC Bocagenèse

Maison du développement, Rue Louis Prigent, 22420 Plouaret
Contact : COLLIN Lucie Tel : 02 96 38 35 24
lucie@bocagenese.fr

SCIC Energies Bois Sud Cornouaille

1 Rue Nationale 29380 BANNALEC
Contacts : Alain Richard 02 98 35 40 80
alain.richard@energiesbois29.org

SCIC Energies renouvelables Pays de Rance

1, bis rue Léon Pépin 22490 Pleslin Trigavou
Contacts : Emily DUTHION 02.96.82.36.35
ed.pays.dinan@gmail.com

Mission Bocage

Maison de Pays 49 600 BEAUPREAU
Contacts : Yves Gabory 02 41 71 77 50
y-gabory@paysdesmauges.fr

Collectif Bois Bocage 35

ZAC Atalante Champeaux Rd-Pt Maurice Le Lannou 35042 Rennes Cedex
Contact : Oger Jérôme Tel : 06.80.08.93.12
cbb35@orange.fr

SCIC Bois Bocage Energie

Place de l'église 61 800 CHANU
Contact : Laurent Nevoux 02 33 65 15 56
bois-bocage-energie@orange.fr

Mission Haies Auvergne – UNION REGIONALE DES FORETS D'AUVERGNE

Maison de la Forêt et du Bois 10 allée des Eaux et Forêts Marmilhat 63370 LEMPDES
Contact : Sylvie MONIER Tél : 04 73 96 51 88
Missionhaiesauvergne.urfa@fortepriveefrancaise.com

Association PROM'HAIES Poitou-Charentes

Maison de la forêt 79190 Montalembert
Contact : Françoise Sire Tel : 05 49 07 64 02
contact@promhaies.net

CIVAM DEFIS

4 rue de la Résistance 44 390 SAFFRE
Contacts pour le CIVAM DEFIS – thématiques bocage et bois énergie Tel : 02 40 14 59 00
MOYON Rosalie- energies@fdcivam44.org LALLOUE Tiphaine - bocage@fdcivam44.org

SCIC Berry Energie Bocage

Mairie de Saulzais le Potier, Place du marché - 18360 SAULZAIS LE POTIER
Contact : Paul CLEMENT Tel : 06 44 97 00 55
Scic.beb@voila.fr

Solagro

75 voie du TOEC - CS 27608 - 31076 Toulouse CEDEX 3
Contacts thématique bocage-agroécologie : Philippe Pointereau et Frédéric Coulon Tel. 05 67 69 69 69
frederic.coulon@solagro.asso.fr; philippe.pointereau@solagro.asso.fr

Parc naturel régional Normandie-Maine

Maison du Parc - BP 05 - 61320 CARROUGES
Contacts : Nicolas Boudesseul, Pauline Gautier Tel. : 02 33 81 75 75
nicolas.boudesseul@parc-normandie-maine.fr; pauline.gautier@parc-normandie-maine.fr